



Tourcoing

Hôtel de Ville

10 place Victor Hassebroucq
BP 80479
59208 Tourcoing Cedex
Tél. : 03 20 23 37 00
Fax : 03 20 23 37 99

REPUBLIQUE FRANCAISE
DEPARTEMENT DU NORD
VILLE DE TOURCOING

SERVICE DES AFFAIRES
JURIDIQUES ET DU PATRIMOINE
DFCPAJI_D2024_0212

**LOCAUX COMMUNAUX SIS 227 BIS
RUE ACHILLE TESTELIN
A TOURCOING**

**CONVENTION DE MISE A DISPOSITION
A TITRE PRECAIRE ET REVOCABLE
AU PROFIT DE L'ASSOCIATION
AMICALE VICTOR DURUY**

Application de l'article L.2122-22 du Code Général des Collectivités Territoriales

Nous, Maire de la Ville de Tourcoing,

Vu la délibération du Conseil Municipal n° 5 du 13 Septembre 2020 portant application des articles L.2122-22 et L.2122-23 du Code Général des Collectivités Territoriales ;

Vu l'arrêté de délégation de fonctions et de signature DFPAJI_AR2024_065 du 3 juin 2024 autorisant Monsieur Jean-Marie VUYLSTEKER à signer les conventions ;

Considérant la démarche de l'Association Amicale Vicor Duruy qui a souhaité bénéficier d'un lieu pour assurer la gestion de son administration et la préparation des manifestations organisées pour ses adhérents tout au long de l'année,

DECIDONS

ARTICLE 1 : De signer une convention avec l'Amicale Victor Duruy faisant éléction de siège social au 227, bis rue Achille Testelin à Tourcoing (59200), dont le numéro de siret est le 534 653 324 00010 et représentée par son président Monsieur Albert COQUEL, pour la mise à disposition à titre gratuit de :

- Une salle de réunion d'une superficie de 100 m² ;
- Une cuisine de 24,60 m² ;
- Une première réserve de 11,15 m² ;
- Une deuxième réserve de 9,20 m² et des parties communes de 24,50 m²,

Soit pour une occupation totale de 169,20 m² au sein de l'immeuble sis 227, bis rue Achille Testelin pour la tenue de ses activités.

Cette mise à disposition est consentie à compter de la signature de la convention par les deux parties jusqu'au 31 décembre 2026.

La présente décision sera transcrite sur le registre des décisions.

ARTICLE 2 : Conformément aux deux derniers alinéas de l'article L.2122-23 du Code Général des Collectivités Territoriales, il sera rendu compte de cette décision à la prochaine réunion du Conseil Municipal.

ARTICLE 3 : Ampliation de la présente décision sera transmise à la préfecture du Nord pour contrôle de légalité, aux services de la Ville de Tourcoing pour application, à la trésorière pour information.

ARTICLE 4 : La présente décision peut faire l'objet d'un recours administratif devant le Maire de Tourcoing dans un délai de deux mois à compter de la date de sa publication.

Un recours contentieux peut être formé devant le Tribunal Administratif de LILLE 5, rue Geoffroy Saint-Hilaire, CS 62039, 59014 LILLE CEDEX, dans un délai de deux mois à compter de la réponse de l'administration au recours administratif ou à compter de la publication de la dite décision.

Le Tribunal peut être saisi via l'application informatique « Télérecours citoyens » accessible sur le site Internet www.telerecours.fr. »

Fait à TOURCOING, en l'Hôtel de Ville, le **18 JUL. 2024**

Pour le Maire,
Jean-Marie VUYLSTEKER
Premier Adjoint Délégué aux Affaires
Juridiques

The image shows a blue ink signature of Jean-Marie Vuylstecker over a circular official seal. The seal contains the text 'VILLE DE TOURCOING' at the top and 'Nord' at the bottom, with a central emblem. The signature is written in a cursive style.

Accusé Réception en Préfecture le le : **18 JUL. 2024**

Publié sur le site de la Ville le : **19 JUL. 2024**

BUDGET PRIN

Service de Contrôle de Légalité

Acte n° : DAJI_D2024_0212 avec 0 pièce(s) jointe(s)
Date de décision : 18/07/2024
Objet : Convention de mise à disposition au profit de l'amicale Victor Duruy

Nature : Arrêtés individuels
Matière : Domaine et patrimoine - Locations
Date de télétransmission : 18/07/2024 Agent de transmission : AUTOMATE
Acte : 2024.203 - Convention de mise _ disposition au profit de l_amicale Victor Duruy.pdf
Annexes :

Transmis par les services de la plate-forme MAGITEL-CL
12, rue des Petits Ruisseaux, 91370 Verrières Le Buisson +33 1 69 53 68 68 www.telino.com



Liberté • Égalité • Fraternité
RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

Accusé de Réception

LA PREFECTURE
DEPARTEMENT 059

Identifiant de l'acte : 059-215905993-20240718-DAJI_D2024_0212-AI

Date de réception de l'acte par la Préfecture : 18/07/2024

